

2024

Note de présentation
brève et synthétique du
compte administratif



**COMMUNE
DE SEPT-SORTS**

*Conseil municipal
du 12 février 2025*

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales - extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis de d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après adoption par le conseil municipal des délibération auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions du présent article.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Les réalisations budgétaires 2024 sont les suivantes :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 485 307,41 €

Recettes : 637 088,48 €

Section d'investissement :

Dépenses : 497 085,92 €

Recettes : 584 855,88 €

A la clôture de l'exercice 2024, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat cumulé de 1 206 846,78 € se décomposant comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé :	1 856 506,52 €
Résultat affecté à l'investissement en 2024 :	389 397,75 €
Déficit d'investissement cumulé :	239 459,35 €
Reste à réaliser 2024	-20 802,64 €

Résultat cumulé 2024

1 206 846,78 €

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES exercice 2024	637 088,48 €	584 855,88 €
DEPENSES exercice 2024	485 307,41 €	497 085,92 €
Résultat	151 781,07 €	87 769,96 €
Résultat antérieur reporté au 31/12/2023	1 704 725,45 €	-327 229,31 €
Résultat affecté à l'investissement en 2024	-389 397,75 €	
Résultat de clôture cumulé au 31/12/2024	1 467 108,77 €	-239 459,35 €
Solde des restes à réaliser		-20 802,64 €
RESULTAT EXERCICE 2024	1 467 108,77 €	-260 261,99 €
Résultat cumulé	1 206 846,78 €	

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I- Dépenses de de la section de Fonctionnement

Les dépenses de Fonctionnement (hors virement à la section d'investissement et opérations d'ordre) sont en hausse de 66 307,04 € qui s'explique principalement par le surcout des dépenses subies du fait des épisodes d'inondations.

Les dépenses de la section de Fonctionnement (hors virement à la section d'Investissement et opérations d'ordre) s'élèvent à 485 307,41 €.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Chapitre	Libellé Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	CA 2024 - CA 2023	% d'évolution
Chapitre 011	charges à caractère général	140 386,39	176 687,00	176 170,24	35 783,85	+26,91%
Chapitre 012	charges de personnel	123 620,64	142 236,00	139 248,81	15 628,17	+12,64%
Chapitre 014	atténuation de produits	7 163,00	7 163,00	7 163,00	0,00	0%
Chapitre 65	autres charges de gestion courante	147 562,61	163 614,00	162 515,52	14 952,91	+10,13%
Chapitre 66	charges financières	267,73	300,00	209,84	-57,89	-21,62%
TOTAL DEPENSES		419 000,37 €	490 000 ,00 €	485 307,41 €		

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, fourniture et travaux d'entretien des bâtiments, impôts et taxes payés par la commune, primes d'assurance, fournitures scolaires, frais liés au périscolaire, etc.).

Les dépenses d'énergie notamment celle liée au gaz ont sensiblement diminué sur 2024.

Les dépenses liées aux inondations (nettoyage voirie, nettoyage canalisation, curage du ru), s'élèvent à 32 227 € et représentes à elles seules plus de 90% de la hausse des dépenses de ce chapitre par rapport à 2023 et plus de 48% de la hausse totale des dépenses de Fonctionnement.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations, charges salariales et patronales, caisses de retraite, médecine du travail, assurance des risques statutaires). L'emploi «aidé » recruté en mai 2023 s'est pérennisé sur l'année 2024 augmentant sensiblement les charges de personnels. A noter que cette charge de personnel est compensée à 50% dans le cadre d'une aide de l'état imputée au chapitre 74 des recettes de fonctionnement.

Chapitre 14 : Ce chapitre reprend le versement du FNGIR. Il est fixe et identique chaque année.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus de la commune et leur formation, les participations versées au SIRPI, à l'accueil de loisir de Sammeron, à la commune de Jouarre pour l'entretien du cimetière et aux écoles extérieures accueillant des enfants d'administrés.

C'est sur ce chapitre que sont imputées les subventions attribuées aux associations ainsi que les aides versées dans le cadre des actions sociales de la commune (Pass'sport & Culture, récompenses aux jeunes diplômés, aide annuelle versée au plus de 65 ans). La participation au SIRPI représente à elle seule plus de 56% de cette dépense. Il faut noter l'augmentation sensible des différentes aides preuve du dynamisme de l'action sociale de la commune. L'introduction d'une récompense aux jeunes diplômés en est un exemple.

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette (emprunt mis en place en 2012, réaménagé fin 2020 au taux de 0,8% et dont la dernière échéance est sur 2027)

II- Recettes de de la section de Fonctionnement

Les recettes réelles de Fonctionnement restent d'un niveau élevé et représente 1 142 € par habitant pour une strate de 916 €.

La baisse de recettes à hauteur de 98 311,02 € par rapport à 2023 s'explique principalement par des anomalies d'imputation faites sur l'année 2023 pour le chapitre 74 (FCTVA pour 50 158,99 €) et pour le chapitre 75 (subvention FER pour 36 651,24 € et Subvention SDESM pour 10 718,86 €).

Les recettes 2024 se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Chapitre	Libellé Recettes de fonctionnement	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	CA 2024 - CA 2023	% d'évolution
Chapitre 013	atténuation de charges	2 306,00	1 500,00	768,00	-1 538,00	
Chapitre 70	produits des services	3 143,70	2 600,00	3 744,60	600,90	
Chapitre 73	impôts et taxes	400 547,00	400 547,00	409 928,48	9 381,48	
Chapitre 731	Impositions directes	137 987,17	130 000,00	124 101,00	-13 886,17	
Chapitre 74	dotations et participations	120 859,54	142 650,00	76 657,57	-44 201,97	
Chapitre 75	autres produits de gestion courante	70 504,27	75 000,00	21 886,30	-48 617,97	
Chapitre 76	produits financiers	1,82	0,00	2,53	0,71	
Chapitre 77	produits exceptionnels	50,00	0,00	0,00	-50,00	
TOTAL RECETTES		735 399,50	752 297,00	637 088,48	-98 311,02	

Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de la part des agents sur les tickets restaurants attribués.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par le remboursement des charges locatives ainsi que les redevances perçues au titre des occupations du domaine public.

Chapitre 73 : Ce chapitre est imputé par l'attribution compensatrice versée par la Communauté d'Agglomération du fait de la compétence DEVECO qui lui est dévolue et en compensation de la CFE versée aux EPCI.

Chapitres 731 : Les impositions directes sont imputées sur ce chapitre.

Chapitre 74 : Il concerne les allocations compensatrices de l'état au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux ainsi que les DTMO (Droits de Mutations à Titres Onéreux) perçus sur les ventes de biens immobiliers. Est imputée sur ce chapitre l'aide de l'état versée dans le cadre de l'emploi aidé recruté en avril 2023.

Chapitre 75 : Il concerne les revenus liés aux locations des biens communaux (appartement et maison) et sur la location de la salle communale. Les participations financières des accompagnants à la sortie annuelle des séniors sont imputées sur ce chapitre.

Chapitres 76 et 77 : Ces chapitres concernent les produits financiers, les mandats annulés sur les exercices antérieurs, ainsi que les produits exceptionnels.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de la réalisation travaux de création.
- En recettes, deux types de recettes coexistent :
 - o Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement)
 - o Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

I-Dépenses de de la section d'Investissement

Les dépenses totales de la section d'investissement y compris les opérations patrimoniales et les amortissements d'emprunt, s'élèvent à 497 085,92 €.

Les dépenses réelles d'investissement ressortent à 487 763,16 € et se répartissent par chapitre (hors chapitre 001) de la façon suivante :

Chapitres	Libellé dépenses d'Investissement	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	CA 2024 - CA 2023	% d'évolution
Chapitre 020	Immobilisations incorporelles	25 941,61	45 000,00	45 797,36	19 855,75	+76,54%
Chapitre 021	Immobilisations corporelles	102 993,83	744 221,40	193 242,76	90 248,93	+87,62%
Chapitre 023	Immobilisations en cours	245 637,00	1 333 038,18	248 723,04	3 086,04	+1,25%
TOTAL		381 808,52	2 122 259,58	487 763,16	115 277,40	+30,19%

Chapitre 020 : Ce chapitre est imputé l'ensemble des dépenses de frais d'études affectés des travaux d'investissement. Sur l'année 2024 ces frais d'étude concernent exclusivement le projet de construction d'un logement locatif communal.

Chapitres 021 : Ce chapitre regroupe les dépenses d'achat de matériels techniques ou de voirie.

Chapitre 023 : Il concerne les dépenses relatives aux différents travaux effectués sur la commune. Sur 2024, ce sont principalement les dépenses afférentes aux travaux de voirie avec création de trottoirs et d'espace « verdis » rue du Chauffour et rue de la Hautes Borne, ainsi que la construction d'un local de stockage pour le mobilier de la salle communale qui ont été imputées sur ce chapitre.

I- Recettes de de la section de Fonctionnement

Les recettes réelles de la section d'investissement s'élèvent à 582 769,20 € auxquelles viennent s'ajouter 2 086,68 € d'Opérations patrimoniales.

Les recettes réelles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Chapitres	Libellé recettes d'Investissement	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	CA 2024 - CA 2023	% d'évolution
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	173 263,91	404 397,75	462 523,95	289 260,04	+166,95%
Chapitre 13	Subventions d'Investissement	0,00	474 966,44	120 245,25	120 245,25	NS
TOTAL		173 263,91	879 364,19	582 769,20	409 505,29	+236,35%

Chapitre 10 : C'est sur ce chapitre qu'est imputé le produit des Taxes d'aménagement ainsi que le remboursement du FCTVA sur les travaux réalisés en cours d'année. Vient s'ajouter à cela l'affectation du résultat 2023 pour 389 397,75 €.

Chapitre 13 : Ont été imputées sur ce chapitre les subventions attribuées par la Région Île-de-France (CoR) et le Département (CoR et FER) sur les opérations de créations de voirie.